

**THE BEE.**

Subscription—say dollars per annum, payable half-yearly in advance.

**Coastwise.**

**FOR NEW-YORK.**

The new copper fastened, first class ship UNION, captain THOMAS, is proceeding about 30 miles up the coast, and will receive, on the way down, such freight as may offer, if early application is made to BOWERS, OSBORN & BOWERS.

**FOR NEW-YORK.**

The substantial, fast-sailing Schooner, WILLIAM, Capt. NICHOLS, now two-thirds laden, can yet take the bulk of about 300 bbls. and have immediate despatch. For freight of the same, apply on board, or to BOWERS, OSBORN & BOWERS.

**FOR NEW-YORK.**

The fast sailing brig NATIVE, captain THOMAS, can take the bulk of 100 bales of cotton, for freight of which apply on board, or to LINCOLN & GREEN.

**FOR PHILADELPHIA.**

The packet ship BENJAMIN MORGAN, Mithen, master, will be ready to receive despatch during the greater part her cargo engaged.

The packet brig SWAN, Longcope, will go up or down the river for sugar, and can be ready to receive cargo in 4 or 5 days. For freight or passage apply on board the vessel at the Levee.

**FOR NEW-YORK.**

The substantial fast sailing ship SPARTAN, Tryby, master, is now ready to proceed up or down the coast, as freight may offer; apply on board, or to BOWERS, OSBORN & BOWERS.

**FOR NEW-YORK.**

Packet of the 15th February: The ship FRANCES, captain Rider, is loading at the Levee; for freight or passage apply on board, opposite the public square, or to G. E. RUSSELL & BARSTOW.

**FOR BOSTON.**

The good brig CENTURION, captain Putnam, can take the bulk of 300 bales of cotton light freight and will have despatch; for terms apply on board opposite the market, or to RUSSELL & BARSTOW.

**Europe.**

**FOR LIVERPOOL.**

The first class British brig MARY BRADY, captain Lincoln, having two-thirds of her cargo engaged, will have despatch. For freight or passage, leaving on the 15th inst., apply to RUBELE, LESASSIER & KILSHAW.

**FOR LIVERPOOL.**

The substantial and fast sailing ship EDWARD DOWNES, captain Purdy, will be ready to receive freight in a few days, and having a considerable part of her cargo engaged, will be soon despatched. For freight or passage, apply on board or to J. HAGAN & Co.

**FOR LIVERPOOL or HAVRE.**

The new fast sailing ship MERIDIAN, (first class) captain Wm. Adams, burthen 1300 bales of cotton, is ready for the reception of her cargo for one of the above ports. Apply to the captain on board or to J. LE BLANC.

**FOR LIVERPOOL.**

The fine new coppered, first class, ship MONTGOMERY, Sica, master, is now loading and will have despatch. For freight of 300 bales of cotton apply to the master on board opposite Ursuline street or to BOWERS, OSBORN & BOWERS.

**FOR HAVRE.**

The fine fast sailing copper fastened A. I. ship CRESCENT, captain John B. Haley, having the greater part of her cargo engaged and going on board, will sail on or about the 30th inst. For freight of about 200 bales cotton, or passage, apply to H. PERRET & CHARBONNET.

**West-Indies.**

**FOR HAVANA.**

The last sailing Packet Brig GEN. PULASKI, capt. CLARK, will have immediate despatch. For freight or passage, having excellent accommodations, apply to JOHN CLARK, No. 35 Bienville-st.

**FOR HAVANA.**

The fine fast sailing brig NEW PACKET, capt. Hoyt, having the principal part of her cargo engaged and going on board, will sail in a few days. For freight of the remainder or passage, apply on board, opposite the Blue Store, or to COCKAYNE & WATTS.

**Mexico.**

**FOR VERA-CRUZ.**

The superior brig ASPASIA, William Massicot, master, can be despatched immediately, should a sufficient number of passengers offer. The Aspasia is a first class vessel, coppered and copper fastened, and has very handsome accommodations in the cabin. Freight will be taken but the vessel will not be detained for it. Apply to capt. Massicot on board, opposite the Blue Store, or to SAML. P. MORGAN & Co.

**FOR BAYOU SARAH, POINT COUPEE.**

Baton Rouge, Plaquemine and intermediate landings. The steam-boat RED-RIVER, having undergone through repairs, will resume her usual trips as a regular trader between New-Orleans and the above places. She will depart hence every Tuesday at 10 o'clock, A. M. and from Bayou Sarah every Friday at 10 o'clock, A. M. For freight or passage, apply on board or to L. MILLAUDON.

**FOR BAYOU SARAH, POINT COUPEE.**

Baton Rouge, Plaquemine and intermediate landings. The fast running steam-boat COURTLAND, captain D. Edgerton, will ply as a regular trader to those places, and leave here every Wednesday at twelve o'clock, M. She has fine accommodations for passengers, and is, in every respect, a first rate boat. For freight or passage, apply on board or to JAMES ARMOR.

**FOR NATCHEZ, and intermediate landings.**

The steam-boat WALK-IN-THE-WATER, Stephen Vail, master, will heretofore leave New-Orleans on the 1st, 10th and 20th of each month, and Natchez on the 5th, 15th and 25th, at 10 o'clock in the morning. For freight or passage, apply on board.

**FOR MOBILE.**

The U. S. mail-steamboat CO. LUMBIA, capt. Rogers, leaves the Light House for the above port every Tuesday and Friday at 12 o'clock, M. Freight will be received on board a lighter at the Basin, which will go down the evening previous to the boat leaving the Light House. For freight or passage, apply to the captain, or to H. HUNT, At the Basin.

FOR SALE at No. 105, Royal street, barrels No. 1 and 2 Mackand, barrels Cranberries, casks winter and summer strained sperm oil, bags St. Domingo coffee and cocoa, coils Manila rope boxes sperm candles, boxes No. 1 soap, boxes No. 1 chocolate, boxes herring, boxes codfish, boxes boots and shoes, boxes fine and wool hats, bureaus, tables and chairs, kegs salmon, tongues and sounds, faced bricks and tiles on the Levee, apply to Wm. W. CALDWELL, dec 13.

CLOTHING, &c.—Just received per Creole and Delta, cases duck trousers, silk vests, mixt cloth coats, and 25 kegs vermillion of a superior quality, for sale at No. 33, Custom-house street. Wm. FROST, Jr. Dec 18.

LOAF SUGAR.—A constant and large supply of single and double refined loaf and lump sugar, also white and brown sugar candies in boxes for sale by A. HODGE, Jr.

LANDING from ships Rome and James Grant, from Liverpool, and for sale by the subscribers: Superfine 4-4 power loom Shirtings, Muslin robes with coloured silk borders, Superfine blue and black Velveteens, Blue Roman handkerchiefs, Madras handkerchiefs, Dark green and blue Fainonights, 4-4 and 6-4 Cambria Muslin, Calicoes and striped hair cord Muslins, Counterpanes, &c. The above goods are entitled to debenture. KENNEDY & DUCHAMP Dec 18. 50 Toulouse street.

15 Dollars reward. The above reward is offered for the arrest of the Negro Wench NAYCO, who absconded about fifteen days since, she had the habit of selling cakes, she has very black skin, a large breast, a fearful look: She had on a blue cottonade gown with squares, she is generally at the port towards Mr. Morinay's.—25 dollars is usually offered to the person who can discover where she is harboured. A. LACOUTURE.

WILLIAM G. JEWES, No. 9 Camp-street, has for sale, received per ship Cadmus, from Marseille—200 casks claret wine; 500 boxes medoc do.; 50 casks Madeira do.; 25 bbls muscat do.; 50 boxes vermillion; 2 casks vermillion; 330 baskets olive oil; 435 pieces pottery; 30 bales and 250 bags cotton; 600 boxes St. George's wine; 500 do muscat do; 50 bbls Madeira do; 50 bales and 47 jars almonds; 50 boxes macaroni; 2 casks cream tartar; 220 baskets claret bottles; 235 empty jars; 150 jars olives; a lot of fancy baskets; 540 boxes bunch muscatel raisins; 6 bales walnuts; 45 bbls figs.—In store, Fayel and Sicily Madeira wine; No. 1 and 2 mackerel; sperm candles; black silk hks; sheetings and shirtings; crease la moulis; ravenus dyck; bluisin and German sail cloth; iron grate bars; spelter zinc; luscay woolsey; sewing twine; sulphate of quinine; blacking; ploughs; oregale; Milan steel, &c. Jan 12

THE Subscriber has the honor of informing the Public, that since this (1st of December, instant, his Table d'Hotel (ordinary) which he advertised at the same time with the Commercial Club, has been opened at his House, No. 148 Chartres street. He hopes by his attention, and the manner in which his table shall be served, he will deserve a share of public patronage. He also takes boarders on the most moderate terms. Dec 7. F. F. LAFONT.

THE subscribers to the Consolidated Association of the Planters of Louisiana are informed that on Monday the 25th inst. at 10 o'clock, A. M. will be proceeded to the election of Seven Directors, agreeably to the provisions of the 9th Section of the Charter. The votes will be received at the office of Felix de Armas, Esq. notary to the institution, Royal street. J. L. PREVOST.

ORDONNANCE concernant l'etablissement de guildives et distilleries dans l'enceinte de la ville et des faubourgs incorpores. Art. 1er. A dater de la publication de la presente ordonnance, nul ne pourra etablir ou faire etablir aucune guildive et distillerie dans l'enceinte de la ville et dans aucun de ses faubourgs incorpores. Art. 2. Toute personne qui enfreindra la presente ordonnance payera par chaque contravention une amende, qui ne sera pas moindre de cent piastres, et en outre une amende de cinq piastres par jour, jusqu'a ce que la guildive ou distillerie construite en contravention soit demolie. Art. 3. A dater de la publication de la presente ordonnance, nulle boulangerie ne pourra etre etablie dans les limites incorpores de la cite de la N. Orleans, dans d'autres basses que celles faites en briques et couvertes en tuiles, ardoises ou autres materiaux non combustibles, et toute personne en contravention aux dispositions du present article, payera une amende de cent piastres, et en outre cinq piastres par jour jusqu'a ce que la boulangerie qui aurait ete construite en contravention du present article, soit demolie. Signe, D. PREGRE—Recorder, Approuve le 15 Decembre 1827. J. ROFFIGNAC—Maire. Pour copie conforme, J. ROFFIGNAC—Maire.

ORDONNANCE concernant l'etablissement de guildives et distilleries dans l'enceinte de la ville et des faubourgs incorpores. Art. 1er. A dater de la publication de la presente ordonnance, nul ne pourra etablir ou faire etablir aucune guildive et distillerie dans l'enceinte de la ville et dans aucun de ses faubourgs incorpores. Art. 2. Toute personne qui enfreindra la presente ordonnance payera par chaque contravention une amende, qui ne sera pas moindre de cent piastres, et en outre une amende de cinq piastres par jour, jusqu'a ce que la guildive ou distillerie construite en contravention soit demolie. Art. 3. A dater de la publication de la presente ordonnance, nulle boulangerie ne pourra etre etablie dans les limites incorpores de la cite de la N. Orleans, dans d'autres basses que celles faites en briques et couvertes en tuiles, ardoises ou autres materiaux non combustibles, et toute personne en contravention aux dispositions du present article, payera une amende de cent piastres, et en outre cinq piastres par jour jusqu'a ce que la boulangerie qui aurait ete construite en contravention du present article, soit demolie. Signe, D. PREGRE—Recorder, Approuve le 15 Decembre 1827. J. ROFFIGNAC—Maire. Pour copie conforme, J. ROFFIGNAC—Maire.

MALT LIQUOR STORE, No. 24 Custom house street.—The subscriber has just received a fresh supply of articles in his line, which he offers for sale on the most reasonable terms; also in store, viz: 200 gross qt and pt porter bottles, 200 hds Philadelphia ale and ale, 150 bbs do draught ale, 50 bbls New-ark cider, 50 bbls cider vinegar, 40 bbls old rye whiskey, 50 boxes qt and pt bottles ceder, 600 dozen Philadelphia porter and ale, and 300,000 velvet corks. J. R. WOLFE. Jan 15

**BEAVER HATS.**

THE Subscribers have received by the ship Tennessee, from New-York, a few cases of elegant Beaver Hats, of the latest fashions. NICHOLS & KEELER. Dec. 10. 18 Canal street

TOBACCO, &c.—Landing from brig Charlotto, 25 kegs Virginia Cavendish Tobacco, 25 boxes do. do. do. 260 boxes Soap, 5 hds. Rum 4th proof, 18 cases men's imitation Beaver Hats, 40 cases Whitton's cotton and wool cards, assorted numbers, 25 packages men's brigades and shoes, for sale by N. MERRITT, dec 30. 36 Magazine st.

FOR SALE, A valuable property, situated in Jefferson parish, Lafayette suburb, in Jefferson street, consisting of two LOTS, on which are erected a framed STABLE, with an upper and lower floor; a Bake-House, a fine dwelling HOUSE, a Well, a Chicken-House, &c.—Also, 16 Lots situated on the same street, 12 of which are fenced in. For conditions apply to URBAIN PLAUCHE. dec 26

SUGAR LANDS FOR SALE. TWO handsome tracts of land adjoining each other, one 31 arpents, the other 14 arpents on the river, by 40 in depth, situate in the parish of Plaquemine, left bank of the river, distant about one mile from the plantation of Mr. Williams, and 30 miles from town. The tract of 31 arpents is covered with wood down the river, furnishing good fuel as well as cypress. Of the tract of 14 arpents front, about 100 arpents cleared, and can be worked and cultivated immediately. The two united would form a very handsome Sugar Estate. The experience of many years shews that the sugar cane succeeds better in this parish than in any other part of Louisiana, that it yields better and is much less subject to frost. The rolling season is generally prolonged to the last days in January without inconvenience. There are now in this parish 22 Sugar Plantations, some of which have not more than from 20 to 30 work up hands; and yet this parish during the present season will produce near eight millions pounds of sugar. Several vessels are built or building for the purpose of sailing between the Balize and New-Orleans, which secures a good price for the sugar, and is an important revenue from the United States. The tract of land will be sold together or separately to suit purchasers, and a long credit will be given on proper security. For information, as well as for terms and prices, apply to Mrs. A. Abat and Eugene McCarthy or to Mr. B. Duhan, in New-Orleans, or on the river to Mr. Plaquemine.

AGRICULTURAL EMPLOYMENT, J. C. G. \* \* \* gardener and cultivator of fruit plants, and cutter of trees, and vines, puts in order new gardens and repairs old ones. Having learned his profession under the most celebrated master gardeners of Europe, and who having constantly exercised his art even in this country since several years past, he has perfect knowledge of the cultivation of vegetables, both indigenous and exotic. He will make arrangements with persons who may wish to employ him by the month. Reference, to Mde. Matosay, and Mr. Willoz, Orleans street, and to Mr. St. George, corner of Levée and Ursuline streets. Jan. 25

DISTRICT COURT, Thursday, 6th Decem-ber, 1827.—Marie Adelaide Groux, E. v. C. vs. her Creditors—No. 7454.—On motion of D. SROOKS, Esquire, of counsel for Antoine Abat, syndic, of the creditors of the insolvent Marie Adelaide Groux, on filing a tableau of distribution, in this case.—It is ordered by the Court that the creditors of the said insolvent, as well as all others interested herein show cause on or before Saturday the 22d day of the present month of December, why the said tableau of distribution should not be homologated and confirmed, according to law and the said syndic discharged. Extract from the minutes. Dec 8 (Signed) J. L. LEWIS, Clerk.

DRY GOODS.—The subscriber offers for sale: 1 trunk of real Madras Hdkfs; 1 do French do do; 1 do French linen Napkins and Cloths. D. MALCOLM. Nov. 13. 86 Chartres street.

NEW-YORK NEWS PAPERS.—The subscriber will take subscription for the following New-York News papers, viz. Evening Post, Commercial Advertiser, Statesman, Enquirer. The above papers are issued daily, at \$10, and three times a week at \$4 per annum, payable in advance, and will be forwarded by mail or weekly packets. Apply at MALCOLM'S OFFICE. Nov. 3. 86 Chartres street.

Mr. GUILLAUME, NOUVELLEMENT arrive de Paris, connoit la Cuisine et la Patisserie a perfection, et les ayant pratiquées dans les premières maisons de France; a l'honneur de prévenir les habitants de cette ville, qu'il se chargera de préparer des banquettes et repas de tout genre chez les personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance.—S'adresser à Mr. Giraudou à l'Hôtel de la Marine. 17 déc 47.

EN débarquement du bateau à vapeur Facility, 1,000 frequins et canastres gruisse en feuille, et à vendre par WHITALL, SALDON and Co. No. 25, rue des magazins 12 Jan.

AUX AMATEURS D'HUITRES. EXCELLENT Fin de Sauterne, à vendre chez A. MICHOUD, 9 oct rue de la Levée No. 67

PAR le navire Kentucky, venant de New-York, une caisse Mouchoirs Foulards, 8 Forte Pianos et Musique. Par l'Azelia, venant de New-York. Une caisse Robes de Mousseline, Shalls, Bas de coton, Mouchoirs de Fantaisie, Nappes Damassées, &c., une caisse Epingles super fines, à vendre par 5 Jan. GOTTSCHALK & REIMERS.

Le soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire Belle, venant du Havre consistant en Bas de soie pour hommes et pour femmes, noirs et blancs, Bas pour femmes unis et brodés, forts Bas de Soie pour hommes, Echarpes de Barège Rubans de Taftas noir, et une caisse de fausse Bijouterie. ANDREW HODGE junr 3 Déc.

PAR le navire Voltaire et à vendre par le soussigné, 40 caisses de Vin de champagne de première qualité une Harpe de George Blaicher. 3 déc JOHN GARNIER.

Langue Anglaise. Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public que son Ecole du soir, est ouverte pour les jeunes-gens, de 6 jusqu'à 8 heures du soir. Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau du Théâtre Américain ou à l'imprimerie de l'Abeille. HOWARD. N. B. Il continue à donner des leçons, pendant la journée, à aux demeures des particuliers. 10 nov—3

CAFE' de la Havane.—15 Sacs Café fin vert, reçus par la goëlette Escambia, et à vendre par J. P. PAYSON. A VENDRE.—VIN de bourgogne Amousseux de la 1ere. qualité. 4 dec. Tho. Nicolet & Co.

TO let, a negro boy aged of 13 years. Apply at this office. dec 7 POIN—150 balles Poin, à vendre par A. BIJOTAT, rue Toulouse No. 188 1er sept

GRAISSE & WHISKEY.—159 boetes en fer blanc de Graisse de Cincinnati, 70 barils bon Whiskey, en débarquement et à vendre par J. P. PAYSON 24 nov.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir un atelier de TAPISSERIE, et qu'il se chargera de tout ce qui concerne son état, à l'encoignure des rues St. Pierre et Bourbon. PEGOT, Tapissier. 20 nov—3

Le soussigné, Architecte et Ingénieur civil et topographe arrivant de France, a l'honneur d'annoncer aux habitants de cette ville qu'il a ouvert un cours d'architecture, de mathématique et de dessin au crayon; il annonce également qu'il se chargera de tous les travaux qui ont rapport au génie civil et à l'architecture, tels que: Devis, Détails estimatifs, Toisés, Levés de plan géodésiques et topographiques, Dessin de construction &c. MM. Roffignac maire de la Nlle. Orléans et Joseph Billé voyer de la ville, auxquels le soussigné a été recommandé par monsieur le général Bernard, donneront les renseignements qu'on pourrait désirer. Allou d'Hémécourt. S'adresser chez M. Pilié, voyer, rue Royale N°. 208. 14 déc.

COUR de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans: présent l'hon. Ja. Pitot, 3 Décembre 1827. Honoraire Dief. f. de l. C. contre François Dief, h. de l. son mari.—Cette affaire ayant été appelée, par consentement, pour être jugé, Samedi 24 du passé, et qu'il a été prouvé à la satisfaction de la cour, que la pétitionnaire a justement droit à la propriété décrite et réclamée dans sa pétition, savoir: à quatre lots de terre et les édifices qui s'y trouvent, faisant face aux rues de Bourgogne, d'Orléans et de Ste. Anne, comme ils sont décrits sur le plan du voyer de la ville; à deux esclaves nommés Mary et Rosalie, avec leurs trois enfants, Sylvestre, Mary-Rose et Adélaïde; et en outre, à un terrain avec les édifices qui y sont, situés au faubourg Marigny; et à une somme de neuf-cent quatre-vingt piastres et cinquante-cents—il est ordonné, adjugé et decreté par la cour, qu'une séparation de biens ait lieu entre les parties, la demanderesse et le défendeur, et que le défendeur paye préalablement à la demanderesse la somme de neuf-cent quatre-vingt piastres et cinquante-cents, et que le demandeur paye les frais de la procédure. Signé Js. Pirrot, juge. Je certifie ce qui est ci-dessus. 5 déc J. OLIVE, dép. greffier

COUR de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans: présent l'hon. Ja. Pitot, 3 Décembre 1827. Honoraire Dief. f. de l. C. contre François Dief, h. de l. son mari.—Cette affaire ayant été appelée, par consentement, pour être jugé, Samedi 24 du passé, et qu'il a été prouvé à la satisfaction de la cour, que la pétitionnaire a justement droit à la propriété décrite et réclamée dans sa pétition, savoir: à quatre lots de terre et les édifices qui s'y trouvent, faisant face aux rues de Bourgogne, d'Orléans et de Ste. Anne, comme ils sont décrits sur le plan du voyer de la ville; à deux esclaves nommés Mary et Rosalie, avec leurs trois enfants, Sylvestre, Mary-Rose et Adélaïde; et en outre, à un terrain avec les édifices qui y sont, situés au faubourg Marigny; et à une somme de neuf-cent quatre-vingt piastres et cinquante-cents—il est ordonné, adjugé et decreté par la cour, qu'une séparation de biens ait lieu entre les parties, la demanderesse et le défendeur, et que le défendeur paye préalablement à la demanderesse la somme de neuf-cent quatre-vingt piastres et cinquante-cents, et que le demandeur paye les frais de la procédure. Signé Js. Pirrot, juge. Je certifie ce qui est ci-dessus. 5 déc J. OLIVE, dép. greffier

Le soussigné, Architecte et Ingénieur civil et topographe arrivant de France, a l'honneur d'annoncer aux habitants de cette ville qu'il a ouvert un cours d'architecture, de mathématique et de dessin au crayon; il annonce également qu'il se chargera de tous les travaux qui ont rapport au génie civil et à l'architecture, tels que: Devis, Détails estimatifs, Toisés, Levés de plan géodésiques et topographiques, Dessin de construction &c. MM. Roffignac maire de la Nlle. Orléans et Joseph Billé voyer de la ville, auxquels le soussigné a été recommandé par monsieur le général Bernard, donneront les renseignements qu'on pourrait désirer. Allou d'Hémécourt. S'adresser chez M. Pilié, voyer, rue Royale N°. 208. 14 déc.

COUR de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans: présent l'hon. Ja. Pitot, 3 Décembre 1827. Honoraire Dief. f. de l. C. contre François Dief, h. de l. son mari.—Cette affaire ayant été appelée, par consentement, pour être jugé, Samedi 24 du passé, et qu'il a été prouvé à la satisfaction de la cour, que la pétitionnaire a justement droit à la propriété décrite et réclamée dans sa pétition, savoir: à quatre lots de terre et les édifices qui s'y trouvent, faisant face aux rues de Bourgogne, d'Orléans et de Ste. Anne, comme ils sont décrits sur le plan du voyer de la ville; à deux esclaves nommés Mary et Rosalie, avec leurs trois enfants, Sylvestre, Mary-Rose et Adélaïde; et en outre, à un terrain avec les édifices qui y sont, situés au faubourg Marigny; et à une somme de neuf-cent quatre-vingt piastres et cinquante-cents—il est ordonné, adjugé et decreté par la cour, qu'une séparation de biens ait lieu entre les parties, la demanderesse et le défendeur, et que le défendeur paye préalablement à la demanderesse la somme de neuf-cent quatre-vingt piastres et cinquante-cents, et que le demandeur paye les frais de la procédure. Signé Js. Pirrot, juge. Je certifie ce qui est ci-dessus. 5 déc J. OLIVE, dép. greffier

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Dames, que Mr. VALENTIN, coiffeur de Paris, vient de se réunir à lui, et espère que sa grande pratique dans les coiffures de haute classe et celles du jour, seront appréciées des Dames de la Nlle.-Orléans. Ils feront de manière à satisfaire aux demandes qui leur auront faites à l'avance. En addition à l'assortiment de postiches de tout genre en cheveux et en perruque fine qu'il a reçu, il attend par les premiers arrivages, des Paris, pour coiffure de bal et autres, ce qu'il y a de plus nouveau en Fleurs fines, Rubans, Plumes, Marabouts, &c. Il continue à confectionner tout espèce de postiches, suivant le goût. GAULHIAC, coiffeur, 27 nov rue de chartres, no. 182.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Dames, que Mr. VALENTIN, coiffeur de Paris, vient de se réunir à lui, et espère que sa grande pratique dans les coiffures de haute classe et celles du jour, seront appréciées des Dames de la Nlle.-Orléans. Ils feront de manière à satisfaire aux demandes qui leur auront faites à l'avance. En addition à l'assortiment de postiches de tout genre en cheveux et en perruque fine qu'il a reçu, il attend par les premiers arrivages, des Paris, pour coiffure de bal et autres, ce qu'il y a de plus nouveau en Fleurs fines, Rubans, Plumes, Marabouts, &c. Il continue à confectionner tout espèce de postiches, suivant le goût. GAULHIAC, coiffeur, 27 nov rue de chartres, no. 182.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Dames, que Mr. VALENTIN, coiffeur de Paris, vient de se réunir à lui, et espère que sa grande pratique dans les coiffures de haute classe et celles du jour, seront appréciées des Dames de la Nlle.-Orléans. Ils feront de manière à satisfaire aux demandes qui leur auront faites à l'avance. En addition à l'assortiment de postiches de tout genre en cheveux et en perruque fine qu'il a reçu, il attend par les premiers arrivages, des Paris, pour coiffure de bal et autres, ce qu'il y a de plus nouveau en Fleurs fines, Rubans, Plumes, Marabouts, &c. Il continue à confectionner tout espèce de postiches, suivant le goût. GAULHIAC, coiffeur, 27 nov rue de chartres, no. 182.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Dames, que Mr. VALENTIN, coiffeur de Paris, vient de se réunir à lui, et espère que sa grande pratique dans les coiffures de haute classe et celles du jour, seront appréciées des Dames de la Nlle.-Orléans. Ils feront de manière à satisfaire aux demandes qui leur auront faites à l'avance. En addition à l'assortiment de postiches de tout genre en cheveux et en perruque fine qu'il a reçu, il attend par les premiers arrivages, des Paris, pour coiffure de bal et autres, ce qu'il y a de plus nouveau en Fleurs fines, Rubans, Plumes, Marabouts, &c. Il continue à confectionner tout espèce de postiches, suivant le goût. GAULHIAC, coiffeur, 27 nov rue de chartres, no. 182.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Dames, que Mr. VALENTIN, coiffeur de Paris, vient de se réunir à lui, et espère que sa grande pratique dans les coiffures de haute classe et celles du jour, seront appréciées des Dames de la Nlle.-Orléans. Ils feront de manière à satisfaire aux demandes qui leur auront faites à l'avance. En addition à l'assortiment de postiches de tout genre en cheveux et en perruque fine qu'il a reçu, il attend par les premiers arrivages, des Paris, pour coiffure de bal et autres, ce qu'il y a de plus nouveau en Fleurs fines, Rubans, Plumes, Marabouts, &c. Il continue à confectionner tout espèce de postiches, suivant le goût. GAULHIAC, coiffeur, 27 nov rue de chartres, no. 182.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Dames, que Mr. VALENTIN, coiffeur de Paris, vient de se réunir à lui, et espère que sa grande pratique dans les coiffures de haute classe et celles du jour, seront appréciées des Dames de la Nlle.-Orléans. Ils feront de manière à satisfaire aux demandes qui leur auront faites à l'avance. En addition à l'assortiment de postiches de tout genre en cheveux et en perruque fine qu'il a reçu, il attend par les premiers arrivages, des Paris, pour coiffure de bal et autres, ce qu'il y a de plus nouveau en Fleurs fines, Rubans, Plumes, Marabouts, &c. Il continue à confectionner tout espèce de postiches, suivant le goût. GAULHIAC, coiffeur, 27 nov rue de chartres, no. 182.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Dames, que Mr. VALENTIN, coiffeur de Paris, vient de se réunir à lui, et espère que sa grande pratique dans les coiffures de haute classe et celles du jour, seront appréciées des Dames de la Nlle.-Orléans. Ils feront de manière à satisfaire aux demandes qui leur auront faites à l'avance. En addition à l'assortiment de postiches de tout genre en cheveux et en perruque fine qu'il a reçu, il attend par les premiers arrivages, des Paris, pour coiffure de bal et autres, ce qu'il y a de plus nouveau en Fleurs fines, Rubans, Plumes, Marabouts, &c. Il continue à confectionner tout espèce de postiches, suivant le goût. GAULHIAC, coiffeur, 27 nov rue de chartres, no. 182.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Dames, que Mr. VALENTIN, coiffeur de Paris, vient de se réunir à lui, et espère que sa grande pratique dans les coiffures de haute classe et celles du jour, seront appréciées des Dames de la Nlle.-Orléans. Ils feront de manière à satisfaire aux demandes qui leur auront faites à l'avance. En addition à l'assortiment de postiches de tout genre en cheveux et en perruque fine qu'il a reçu, il attend par les premiers arrivages, des Paris, pour coiffure de bal et autres, ce qu'il y a de plus nouveau en Fleurs fines, Rubans, Plumes, Marabouts, &c. Il continue à confectionner tout espèce de postiches, suivant le goût. GAULHIAC, coiffeur, 27 nov rue de chartres, no. 182.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Dames, que Mr. VALENTIN, coiffeur de Paris, vient de se réunir à lui, et espère que sa grande pratique dans les coiffures de haute classe et celles du jour, seront appréciées des Dames de la Nlle.-Orléans. Ils feront de manière à satisfaire aux demandes qui leur auront faites à l'avance. En addition à l'assortiment de postiches de tout genre en cheveux et en perruque fine qu'il a reçu, il attend par les premiers arrivages, des Paris, pour coiffure de bal et autres, ce qu'il y a de plus nouveau en Fleurs fines, Rubans, Plumes, Marabouts, &c. Il continue à confectionner tout espèce de postiches, suivant le goût. GAULHIAC, coiffeur, 27 nov rue de chartres, no. 182.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Dames, que Mr. VALENTIN, coiffeur de Paris, vient de se réunir à lui, et espère que sa grande pratique dans les coiffures de haute classe et celles du jour, seront appréciées des Dames de la Nlle.-Orléans. Ils feront de manière à satisfaire aux demandes qui leur auront faites à l'avance. En addition à l'assortiment de postiches de tout genre en cheveux et en perruque fine qu'il a reçu, il attend par les premiers arrivages, des Paris, pour coiffure de bal et autres, ce qu'il y a de plus nouveau en Fleurs fines, Rubans, Plumes, Marabouts, &c. Il continue à confectionner tout espèce de postiches, suivant le goût. GAULHIAC, coiffeur, 27 nov rue de chartres, no. 182.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Dames, que Mr. VALENTIN, coiffeur de Paris, vient de se réunir à lui, et espère que sa grande pratique dans les coiffures de haute classe et celles du jour, seront appréciées des Dames de la Nlle.-Orléans. Ils feront de manière à satisfaire aux demandes qui leur auront faites à l'avance. En addition à l'assortiment de postiches de tout genre en cheveux et en perruque fine qu'il a reçu, il attend par les premiers arrivages, des Paris, pour coiffure de bal et autres, ce qu'il y a de plus nouveau en Fleurs fines, Rubans, Plumes, Marabouts, &c. Il continue à confectionner tout espèce de postiches, suivant le goût. GAULHIAC, coiffeur, 27 nov rue de chartres, no. 182.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Dames, que Mr. VALENTIN, coiffeur de Paris, vient de se réunir à lui, et espère que sa grande pratique dans les coiffures de haute classe et celles du jour, seront appréciées des Dames de la Nlle.-Orléans. Ils feront de manière à satisfaire aux demandes qui leur auront faites à l'avance. En addition à l'assortiment de postiches de tout genre en cheveux et en perruque fine qu'il a reçu, il attend par les premiers arrivages, des Paris, pour coiffure de bal et autres, ce qu'il y a de plus nouveau en Fleurs fines, Rubans, Plumes, Marabouts, &c. Il continue à confectionner tout espèce de postiches, suivant le goût. GAULHIAC, coiffeur, 27 nov rue de chartres, no. 182.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Dames, que Mr. VALENTIN, coiffeur de Paris, vient de se réunir à lui, et